



N°7 Mai-2015

Le Mot du Maire

Chères amies, chers amis,

Le printemps s'est définitivement installé et avec ces belles journées, le fleurissement de notre commune a débuté. Notre marché aux fleurs et légumes 2015 aura lieu le dimanche 3 Mai et, à partir de 9h30, vous pourrez retrouver toutes les variétés particulièrement fleuries cette année.

Comme vous avez pu le constater, nos investissements ont débuté. C'est Place Saint-Pierre que le SICECO a commencé les travaux d'extension électrique pour permettre à nos associations de se brancher en toute sécurité ainsi que l'installation de la commande d'éclairage du boulo-drome.

La réfection des coffrets d'éclairage public avec la pose d'horloges astronomiques a également été effectuée ; Grâce à ces horloges, le Conseil Municipal a décidé de jouer les bons élèves et ainsi de rejoindre les 60% des 706 communes que compte notre département, en coupant l'éclairage public de 23h à 5h du matin à partir du vendredi 24 Avril prochain. Cette coupure nous permettra d'être non seulement un véritable acteur de l'économie environnementale mais aussi de réduire de près de 50% la facture d'énergie liée à ce poste.

Bien amicalement

Sylvain DOISNEAU

Les nouveaux conseillers départementaux de notre canton de Brazey, élus le 29 Mars 2015 :



Emmanuelle Coint, 47 ans, mariée et mère de 3 enfants ; infirmière de formation, elle se consacre à ses mandats de conseillère régionale et générale depuis 2008.

Gilles Delepau, 51 ans, marié et père de 2 enfants, responsable de marchés en assurance ; Maire de Brazey depuis 2014, il était élu au sein du conseil municipal de Brazey depuis 2004.



L'Agenda du mois

Dimanche 3 Mai : Marché aux Fleurs de 9 h30 à 17 h30, Place de la Mairie

Jeudi 21 Mai : Visite de l'Abbaye de Citeaux à 15h30, organisée par la Municipalité

Dimanche 24 Mai : Sortie à Nigloland, organisée par l'association Charrey en Fête

Jeudi 28 Mai : Collecte des ordures ménagères au lieu du lundi 25 Mai (Pentecôte)

Samedi 30 Mai : Visite de l'Abbaye de Citeaux à 15h30, organisée par la Municipalité

Mairie – 2, Place Saint Pierre 21170 Charrey sur Saône Email : lecharreysonnant@laposte.net



L'Echo des mangeoires : Le Colvert

Le mâle est reconnaissable, pendant la période nuptiale (mue deux fois par an), par sa tête d'un vert brillant. Le reste du plumage est gris-brun à blanc, avec un miroir alaire bleu-violet ; le bec est jaune. Après la période nuptiale, il mue et prend son plumage éclipse (de couleur beige semblable à celui des juvéniles et des femelles) et perd ses rémiges. Il vit

alors dans les roseaux et les hautes herbes. Trois semaines plus tard environ, les mâles reprennent alors leur plumage nuptial, cette période court de juin à août.

Comme les autres canards, le Colvert cancanne, caquette ou nasille.

Le colvert appartient au groupe des canards barboteurs, qui préfèrent s'alimenter en surface, ou à faible profondeur d'eau, en avançant à coups de pattes circulaires et alternés. Il s'aventure aussi sur les prairies pour brouter. Il est omnivore et se nourrit de poissons et d'herbes, de graines et de vers, de grenouilles et d'insectes.

La femelle pond de 8 à 12 œufs. L'incubation (couvrir les œufs : couvaion) dure 28 jours au minimum. Au printemps les femelles sont souvent dans leur période de couvaion.

Généralement, la femelle arrive la première sur le lieu de nidification, et bâtit son nid au sol, dans un endroit caché, près d'un plan d'eau. Il est composé d'herbe, de jonc et de feuilles, et garni de duvet que la cane arrache à son propre plumage. Pendant la période de reproduction, le mâle protège énergiquement sa femelle. Il la quitte ensuite dès l'incubation. Le colvert est monogame mais change de partenaire à chaque période de reproduction. Le Colvert peut vivre jusqu'à 29 ans, mais vit en moyenne 5 ans.



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : C'EST INTERDIT !

Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental Élimination des déchets.



Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. A ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage et les épluchures. Les déchets dits «verts» doivent être déposés en déchèterie ou faire l'objet d'un compostage individuel.

Quelques chiffres clés

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Cette **activité est interdite** depuis plusieurs années **par le Règlement Sanitaire Départemental**, car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, **toxique pour l'homme et néfaste pour l'environnement**

50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'air).

En France la pollution aux particules fines nous affecte tous : en moyenne elle réduit notre espérance de vie (à 30 ans) de 8,2 mois et le coût individuel de cette pollution est estimé entre 400 et 500 €/an.

La chasse aux œufs de Pâques

Samedi 11 Avril, l'Association Charrey en Fête a organisé sa première chasse aux œufs de Pâques pour les enfants du village. Ainsi, une trentaine d'enfants de tous les âges, accompagnés de leurs parents, ont participé, soit en cherchant des œufs sur la Place Saint Pierre pour les plus petits, soit en déchiffrant des énigmes dissimulés dans différents lieux de la commune pour les plus grands.



A l'issue de cette chasse au trésor, les enfants ont reçu des chocolats en récompense. L'après-midi s'est terminé par un goûter dans la salle de la Mairie



Elagage de l'arbre de la Liberté

Le peuplier, arbre de la Liberté, qui s'élève en plein milieu de la place Saint Pierre et autour duquel les enfants cherchent les œufs de Pâques sur la photo ci-dessus, vient de subir un bel élagage après 15 ans de tranquillité (photo ci-contre)

Mais à propos, **quelle est l'origine de l'arbre de la Liberté ?**

C'est pendant la Révolution Française (1789-1799), qui mit fin à la royauté et remplaça la Monarchie par la Constitution puis par la 1^{ère} République et qui légua à la France la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, que commença la plantation des arbres de la Liberté. Elle fut officialisée en 1792, perpétuant, en la transformant, l'antique tradition paysanne du « mai » (avant la Révolution, l'érection du « mai », arbre coupé ou simple poteau, était un rite lié au renouveau, à la fixation d'accords ; il accompagnait les fêtes votives, les récoltes etc..)

En 1792, chaque commune est tenue d'ériger sous le feuillage de l'arbre de la Liberté un autel de la Patrie, lieu des cérémonies civiques. Le peuplier, préféré au chêne, est en général planté dans l'endroit le plus fréquenté et le plus apparent d'une localité, comme signe de joie et symbole d'affranchissement et doit grandir avec les institutions ; Sous la Restauration (1814-1830), qui marque le retour de la souveraineté monarchique des Bourbon, ces arbres sont arrachés par centaines et remplacés souvent par des croix, signes de la reconquête catholique. Puis lors des révolutions de 1830 et 1848 une multitude d'arbres a été replantée. **C'est en 1848 qu'a été planté le 1^{er} arbre de la Liberté à Charrey.** La vie d'un peuplier étant d'environ 100 ans, il fut **remplacé par l'arbre actuel en 1946.** L'unique rescapé des 60000 arbres plantés en 1789 est un platane qui se trouve dans l'enceinte de l'ancien hôpital de Dijon.

L'arbre de la Liberté, certes stylisé, figure sur l'avvers des pièces de 1€ et 2€, encadré par la devise Liberté, Egalité, Fraternité.



Il y a un siècle, le Conseil délibérait...

Séance du 13 Février 1915 :

- Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur d'Andelarre (propriétaire du château). Vu le dossier concernant la dite acquisition relative à l'aménagement du chemin rural N°5, le Conseil ouvre un crédit de 287,70 F pour l'achat.
- Vue la délibération du 11 Février 1914, concernant la vente de 2 coupons de réserve, dont le produit est nécessaire pour la construction d'un cimetière dont les dépenses ont été acceptées, le Conseil demande à l'Administration Forestière de faire le nécessaire pour que la vente en question puisse avoir lieu cette année.

Séance du 3 Mars 1915 (7 h du soir) :

- Réunion seulement du Bureau d'Assistance pour l'admission à l'assistance des femmes en couches. Allocation acceptée.

Séance du 24 Mars 1915 (1 seul objet) :

- Secours aux mobilisés : une souscription a été ouverte pour adresser à chaque combattant de la commune un petit souvenir du pays comme « œuf de Pâques » ; le Conseil ouvre pour compléter la souscription un crédit de 30 f, en souvenir de l'effort soutenu accompli par nos dévoués et vaillants concitoyens.



Les beaux jours arrivent, merci de respecter les plages horaires de silence pour le bien-être de tous les habitants
(voir encart Préfectoral ci-joint)



Vente du producteur au consommateur



Pommes de terre (Charlotte, Rosabelle ou Mélody)

Profitez de prix très attractifs par filet de 5,10 ou 25 kg de pommes de terre : 2,5€, 5€ et 12€ le filet.

Oignons: 0,70€ le kg

Contactez Julien Moron, Route de Pagny au 06.77.45.70.44

Le Charreysonnant fait marcher vos neurones !

Problème numéro 3 : Les sièges du télésiège

Les sièges d'un télésiège sont régulièrement espacés et numérotés dans l'ordre à partir du N°1. Au moment où le siège N°95 croise le N°105, le N°240 croise le N°230. Combien de sièges a ce télésiège ?

Réponse au problème N°1 du Charreysonnant N°5 : Les deux mâts

Zéro mètre : les deux mâts se touchent forcément



Rappel pour la visite de l'Abbaye de Cîteaux : le 21 ou 30 mai à 15h30
BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner au secrétariat de la Mairie, avant le 16 Mai 2015)

NOM : Téléphone :

Nombre de personnes participantes :

Date préférée (entourez la date choisie) :

Jeudi 21 Mai 2015 ou Samedi 30 Mai 2015 à 15h30